

VULNÉRABILITÉ, FRAGILITÉ : **UNE RÉPONSE PLURIELLE DU TRAVAIL SOCIAL**



LA REVUE FRANÇAISE DE SERVICE SOCIAL

282 ■ 2021-3

VULNÉRABILITÉ, FRAGILITÉ : UNE RÉPONSE PLURIELLE DU TRAVAIL SOCIAL

«Vulnérabilité» et «fragilité» sont deux mots utilisés en travail social qui méritent une approche psychosociale et une présentation méthodologique adaptées : tel est le but de ce dossier.

Quelle dimension conceptuelle recouvrent les notions de fragilité et de vulnérabilité? Quelles sont les réponses apportées par le travail social, et avec quelle dimension éthique? Le numéro de cette revue essaie de répondre à ces questions en deux parties.

La première partie est conceptuelle : le travail social a toujours apporté une réponse à la vulnérabilité, à la fragilité des personnes et à leur entourage impacté par cette situation, d'où l'intérêt d'analyser ces termes. Il en est de même de l'action sociale, de la protection sociale, avec une dimension accrue en période de crise (sanitaire notamment avec l'épidémie de Coronavirus). Les approches psychologiques, sociologiques voire philosophiques reflètent cette analyse, tandis que l'exposé sur l'éthique donne les principes réfléchis, appliqués.

La seconde partie situe les modes d'intervention des travailleurs sociaux et de leurs partenaires, des interventions adaptées en période de crise sanitaire. La polyvalence de secteur fait face à l'évolution technologique, aux défis de l'utilisation du numérique, et présente quelques propositions. Le recours au télétravail en service de santé au travail est présenté comme une adaptation. À La Sauvegarde du Nord, le changement face à la crise sanitaire prend une dimension plus collective. Les capacités à réagir de l'utilisateur font l'objet d'un témoignage, également présenté dans la réponse constructive d'un travail de groupe face au burn-out.

15 €

ISBN 978-2-491063-09-2



9 782491 063092

SOMMAIRE

DOSSIER

FRAGILITÉ, VULNÉRABILITÉ : UNE RÉPONSE PLURIELLE DU TRAVAIL SOCIAL

Éditorial..... 9

*Marie-Geneviève Mounier,
Christine Windstrup*

PREMIÈRE PARTIE UN QUESTIONNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL

Moments de l'histoire du service social
dans la lutte contre les situations
de fragilité 12

Henri Pascal

Vulnérabilité, fragilité : des notions
en vogue, pour quelle effectivité ?..... 19

Michèle Becquemin

Éthique et fragilité 28

Didier Dubasque

La personne accompagnée et l'assistante
de service social en contexte de crise

*Entre fragilité et singularité
dans l'accompagnement social
et la relation d'aide..... 37*

Fred Latajo, Sandie Relator

De la vulnérabilité du sujet à la fragilité
de l'entourage

*Processus de transmission de la fragilité
sur les proches..... 43*

Philomène-Nicole Eyene

DEUXIÈME PARTIE UNE INTERVENTION SOCIALE ADAPTÉE

L'intervention de la polyvalence
de secteur, un défi dans le contexte
actuel..... 52

*Marie-Geneviève Mounier,
Christine Windstrup*

Accompagnement de l'assistante sociale
en santé au travail dans le cadre
de l'épidémie du coronavirus 60

Véronique Barré

Une leçon..... 64

Catherine Galopin

L'accompagnement en foyer de jeunes
travailleurs : jeunes et professionnels
sous injonction paradoxale 72

Tinhinane Boukhtouche Bakou

Fragilité et travail social :
un questionnement professionnel
et éthique

*Changer les pratiques dans l'urgence,
distribution alimentaire
et travail social..... 79*

Amandine Baptista

De la force et de la fragilité
dans la souffrance au travail
*Ce qu'une expérience de travail
de groupe enseigne..... 88*

*Chloé Duval, Corinne Le Bars,
Marylène Nicolle*

PAROLES D'ASSISTANTES SOCIALES (ASS)

Tribulations d'une assistante sociale
de rue. Le droit à l'exception..... 98

Marie Mourez

VIE DE L'ANAS

Communiqués

Communiqué de la commission
« Protection de l'enfance » du 13 mars
2021 relatif au rapport 2020
du Défenseur des droits dédié aux droits
de l'enfant auquel l'Association nationale
des assistants de service social
a contribué108

Communiqué du conseil
d'administration du 14 mars 2021 :
« Vie privée, confidentialité, RGPD :
quand prendre soin de l'autre
passe aussi par la protection
des données ». Eléments
de réflexion sur le projet
de référentiel de la Commission
nationale de l'informatique
et des libertés (CNIL)110

Valoriser le travail social
au sein de l'administration
pénitentiaire.....115

Analyses et propositions
du groupe « Justice » de l'ANAS115

Communiqué du 13 mai 2021 :
un drame endeuille la profession125

Nous avons reçu127

Nous avons lu127

Nous y étions130

À vos agendas !135

Derniers numéros parus138

ÉDITORIAL

Marie-Geneviève Mounier, Christine Windstrup

La fragilité est une et multiple. Elle est présente chez le nouveau-né et à la fin de la vie. Entre ces deux étapes, diverses situations susceptibles de se cumuler (d'ordre médical, psychologique, économique, environnemental, politique, social) peuvent en être à l'origine. Toute personne a sa fragilité, mais à des degrés divers.

En travail social, le mot « vulnérabilité » est souvent employé en lieu et place de « fragilité ». La vulnérabilité est universelle : elle est liée à notre condition humaine. Elle est également sociale, car elle implique l'ensemble de la société et son fonctionnement.

Pour le sociologue Robert Castel, « la fragilité est la sphère de la vulnérabilité », soulignant la fragilité des liens sociaux : « la vulnérabilité associe précarité du travail et fragilité relationnelle »...

Le contexte sanitaire de la Covid-19 entraîne une accentuation de la vulnérabilité d'une partie de la population.

Les notions de fragilité et de vulnérabilité sociale peuvent faire l'objet de critiques analogues à celles adressées à l'exclusion sociale. Les usagers ou les personnes ont rencontré dans leur parcours des accidents de la vie, des ruptures... Ce processus peut s'aggraver rapidement en l'absence de ressources, de réseau relationnel, de difficultés de compréhension du système, etc.

La vulnérabilité, la fragilité peuvent trouver leurs racines entre autres dans la précarité et réciproquement. N'est-ce pas là la situation des personnes que l'on accompagne en service social ? Ces notions de vulnérabilité, de fragilité ne devraient-elles pas ouvrir à :

- une analyse des concepts de vulnérabilité et de fragilité ?
- une nouvelle perspective d'action sociale, afin d'éviter l'exclusion ou de prévenir un engrenage rapide ?
- une méthodologie, en travail social, plus spécifique de l'intervention, de l'accompagnement ?

N'entraînent-elles pas également une responsabilité éthique du travail social ?

Ce dossier propose des essais de réponses.

Dans la première partie, Henri Pascal situe la vulnérabilité et la fragilité à travers l'histoire du service social et du travail social, tandis que Michèle Becquemin donne un éclairage conceptuel de ces deux notions. L'éthique et la fragilité font l'objet d'une réflexion approfondie de la part de Didier Dubasque, qui s'appuie sur les travaux qu'il a coordonnés au sein du Haut Conseil du travail social. Fred Latajo et Sandie Relator transmettent leur analyse du contexte du travail social en période de crise de la Covid-19, et

Philomène-Nicole Eyene décrit les rapports entre la vulnérabilité du sujet et la fragilité de l'entourage.

La deuxième partie de ce dossier témoigne de l'adaptabilité et des défis que doit surmonter l'assistant social ou le travailleur social par une intervention ciblée face à ces problématiques. Marie-Geneviève Mounier et Christine Windstrup soulignent l'évolution des interventions en polyvalence, la place du numérique et les difficultés rencontrées, donnant des propositions d'amélioration. Véronique Barré met en exergue la spécificité des interventions en période de Covid-19 dans un service de santé au travail. Catherine Galopin rend compte de la place de l'usager et de son côté novateur que doit reconnaître le professionnel du social. L'accompagnement en foyer de jeunes travailleurs, plus spécifique mais fort important, est exposé par Tinhinane Boukhtouche Bakou, tandis qu'Amandine Baptista se questionne sur l'intervention sociale adaptée en période de Covid-19 afin de répondre aux besoins des plus fragiles de façon plus communautaire. Enfin, pour conclure ce dossier, Chloé Duval, Corinne Le Bars et Marylène Nicolle décrivent l'intérêt d'un travail social de groupe.

Ce dossier amène ainsi le lecteur à une réflexion personnelle au regard des interventions en travail social, et apporte une réponse sur les concepts et l'intérêt d'essayer d'être acteur de changement.

ABSTRACTS

Vulnerability, fragility: a plural response of social work

Vulnerability, fragility two words used in social work that require a psycho-social approach and an adapted methodological presentation, such is the aim of this dossier.

What are the dimensions of these concepts fragility and vulnerability? What are the responses provided by social work? And what is the ethic? This dossier tries to answer it in two parts. The first part covers the concept: social work has always provided a response to the vulnerability and fragility of people and those around them affected by the situation, consequently it is interesting to analyze these terms. It is also for social action, social protection that increased in times of the crisis, example of COVID 19 but also with its hazards. Psychological, sociological and even philosophical approaches reflect this analysis, while the ethical report gives the reflection of the principles and applied.

The second part shows the intervention methods of social workers and their partners, interventions adapted in time of the sanitary crisis. General social work area faces the evolution of technology, the challenges of the use of digital and presents some proposals. While the use of teleworking in the occupational health service is presented, as a capacity for adaptation, as well as « the sauvegarde du nord » with a more collective approach. The capacities of the user to react give a subject of a testimony, testimony also presented in a constructive response to a group work against burn out.

VULNÉRABILITÉ, FRAGILITÉ : DES NOTIONS EN VOGUE, POUR QUELLE EFFECTIVITÉ ?

Michèle Becquemin

« La conscience morale effective est une conscience agissante ; c'est en cela justement que consiste l'effectivité de sa moralité. »

FRIEDRICH HEGEL

RÉSUMÉ : Ce texte interroge la réelle effectivité des notions de vulnérabilité et de fragilité. Il montre combien elles sont discutables du point de vue de la sociologie et du droit, y compris pour Robert Castel qui est pourtant souvent cité comme penseur de la vulnérabilité. Considérant la nouvelle morale politique à laquelle ces mots correspondent, l'auteure en évoque les répercussions délétères sur le travail social.

MOTS-CLÉS : analyse du discours, effectivité, morale politique, travail social, vulnérabilité.

Le constat est désormais largement partagé : depuis les années 2000, les termes de vulnérabilité et de fragilité ont pris une importance grandissante dans les discours sur le social. Dans les textes scientifiques, réglementaires et politiques, c'est celui de vulnérabilité qui est davantage mis en avant, alors que celui de fragilité intervient souvent en complément. Ces notions semblent être en phase avec la modernité, la catégorie des « personnes vulnérables » paraissant soutenir un renouvellement de la pensée et de l'action.

Plusieurs auteurs ont tenté de retracer et de comprendre cette évolution langagière. Tous, ou presque, insistent sur le flou sémantique de ces notions¹⁵. La plupart d'entre eux nourrissent leur propos des références étymologiques et théoriques qui s'agrègent depuis une dizaine d'années. Ils décrivent ce changement de façon relativement similaire, même si la finalité de leurs analyses respectives n'est pas toujours identique. En effet, certains textes sont principalement explicatifs¹⁶, généalogiques¹⁷, quelquefois apolo-giques¹⁸. D'autres synthèses sont plutôt critiques, notamment en droit, où

15. Voir Bernard Ennuyer, « La vulnérabilité en question ? », *Ethics, Medicine and Public Health*, n° 3, 2017, p. 365-373.

16. Brigitte Bouquet, « Qu'est-ce que la vulnérabilité ? Quelles en sont les différentes approches ? », in Didier Dubasque, *Écrire pour et sur le travail social*, 2018. Disponible sur : dubasque.org/quest-ce-que-la-vulnerabilite/.

17. Axelle Brodriez-Dolino, « Le concept de vulnérabilité », *La vie des idées*, 2016. Disponible sur : laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html.

18. Marc-Henry Soulet, « Reconsidérer la vulnérabilité », *Empan*, n° 60, 2005, p. 24-29. Disponible sur : www.cairn.info/revue-empan-2005-4-page-24.htm.

ces notions s'avèrent problématiques¹⁹. Dans le domaine de l'action sociale, certaines études approfondies restent prudentes²⁰ et posent la question de leur réelle effectivité.

Par ces lectures, nous comprenons que vulnérabilité et fragilité s'attellent d'abord à la dimension individuelle de l'être humain dans son rapport à la société (et donc moins aux enjeux collectifs). Elles renvoient aux risques de blessures en tout genre qu'une personne peut connaître au cours de sa vie (liées au travail, au logement, à la santé, à l'équilibre psychologique, à l'âge, au parcours migratoire, etc.). Ces notions ont la caractéristique d'englober les différentes catégories de difficultés (handicap, maltraitance, dépendance, pauvreté...), ce qui a comme effet de banaliser les situations (dès lors vues comme des accidents de la vie), d'en redéfinir ainsi les préventions et, ce faisant, de rendre obsolète l'usage de termes plus anciens tels que l'exclusion ou la précarité dont l'effet serait trop stigmatisant.

Ces deux notions, dont le sens n'est pas fondamentalement différent, sont-elles porteuses de progrès ? Le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont arrivées dans les discours ni par hasard ni par nécessité. Elles recouvrent un ensemble de signifiants dont se dégage une nouvelle morale sociale à propos de laquelle nous pouvons nous demander comment elle se traduit en politiques et en pratiques. L'auteure livrera ici quelques réflexions relativistes en prenant appui sur les sciences sociales afin de souligner les implicites d'une telle évolution, puis d'en évoquer les répercussions sur le travail social.

1 – LORSQUE DE NOUVELLES NOTIONS S'IMPOSENT DANS LE SOCIAL

Le phénomène est chronique quel que soit le domaine de pensée et d'action. L'adoption généralisée de nouveaux concepts, notions, termes vient signifier un renouvellement de paradigme dont le politique va plus ou moins s'inspirer (en fonction de la force des idéologies en présence), quitte à provoquer des épisodes cacophoniques pendant lesquels plus rien ne semble avoir de sens. L'action sociale n'y échappe pas. L'expression même d'« action sociale » date des années 1970, tout comme celle de « travail social », après que d'autres mots ont servi de support (assistance, puis aide sociale), et avant que l'« intervention sociale » et ses registres (insertion, médiation) prennent le relais puis se prolongent plus récemment en « accompagnement social ». On voit, au demeurant, que certains termes subsistent, même s'ils ne sont plus dominants, et que d'autres disparaissent ou deviennent péjoratifs, malgré diverses tentatives d'ajustement ou de réhabilitation²¹.

19. Diane Roman, « Vulnérabilité et droits fondamentaux – Rapport de synthèse », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, chron. n° 19, 2019. Disponible sur : www.revuedf.com/droit-fondamentaux/dossier/vulnerabilite-et-droits-fondamentaux-rapport-de-synthese/.

20. Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), « Tous autonomes et vulnérables à la fois ». État des lieux des publics fragiles », *Cahier de recherche*, n° 348, 2019. Disponible sur : www.credoc.fr/download/pdf/Rech/C348.pdf.

21. Michèle Becquemin, Marie Bonici et Jean-Bernard Chebroux (dir.), *Usagers. Assistance(s). Contreparties. En hommage critique à Robert Castel*, Paris, Éditions Petra, Université Paris-Est Créteil

Aux différentes dénominations de l'agir correspondent diverses façons de nommer les publics. Ainsi, les catégorisations changent, même si les situations des personnes sont relativement les mêmes, de décennie en décennie, voire de siècle en siècle. Les différentes catégories de pauvres se trouvant en incapacité de travailler ou d'avoir des revenus ont fait l'objet d'une politique de « secours publics », dite aussi d'« assistance », issue des idéaux de la Révolution française. Ces catégories ont été plusieurs fois remaniées et élargies en fonction du développement de l'économie, des connaissances, et de l'État social. Elles ont été recouvertes par la rhétorique de l'exclusion²² (via l'intégration et l'insertion) dans les années 1980, et elles se trouvent actuellement absorbées par le référentiel global des « populations vulnérables ou fragiles ». Pourtant, les situations des personnes concernées ne sont-elles pas relativement identiques d'une période à une autre ? Toute proportion gardée... car on ne peut nier qu'un important progrès social a été accompli en trois siècles, malgré les régressions des trente dernières années. En somme, il vaut mieux être pauvre ou malade aujourd'hui qu'au XVIII^e siècle (notamment en temps d'épidémie). C'est aussi notre sensibilité qui varie face aux malheurs, à la misère et à l'insécurité : ces maux, autrefois vus comme de la fatalité ou des coups du sort, deviennent, à nos yeux, de plus en plus intolérables du fait d'une amélioration générale des conditions de vie et d'une aspiration individuelle au bien-être.

La question est donc de savoir si le changement de langage (ici, l'adoption de nouveaux qualificatifs catégoriels) correspond à l'évolution inéluctable d'une société (les individus n'auraient plus les mêmes besoins et aspirations), ou s'il s'agit davantage de revirements idéologiques dans la façon de définir et de traiter les questions sociales. Autrement dit, les notions de vulnérabilité et de fragilité (comme toutes les précédentes et les suivantes) doivent être appréhendées comme des « constructions » : bien que liées au réel et scientifiquement exploitées. Elles reflètent des imaginaires sociaux, et pèsent dans la définition de l'action politique, alors que d'autres idéaux, d'autres références restent possibles. Bien évidemment, les deux dimensions (évolution sociale et idéologie) s'articulent, mais tout changement de langage, donc de pensée et d'action, n'est pas forcément le signe d'une évolution progressiste. C'est simplement une question de choix.

2 – QUELQUES REPÈRES SOCIOLOGIQUES

Si nous suivons Robert Castel, un choix (malheureux) aurait été opéré au tournant des années 2000, lorsque l'action publique s'est ostensiblement orientée vers le traitement de l'insécurité civile au détriment des protections collectives – alors que le renforcement de celles-ci aurait tout autant, et même mieux, contribué au maintien de la justice sociale²³. Lorsque nous empruntons à Pierre Bourdieu son analyse sur les jeux discursifs,

(UPEC)-Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales (LIRTES), 2014.

22. L'ouvrage de René Lenoir, *Les exclus. Un Français sur dix*, publié en 1974 au Seuil, peut être vu comme le point de départ de la carrière de la notion d'exclusion.

23. Robert Castel, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 2003.

et notamment l'idée de « notion performative²⁴ », nous percevons que les termes qui s'imposent à certaines périodes sont les expressions de rapports de forces et de conjugaison d'intérêts. Leur suprématie s'établira en réponse à une question qui traverse la société tout entière, et ce, parmi d'autres possibilités qui ne trouveront alors pas gain de cause, malgré leur pertinence.

Il en va ainsi pour la notion de vulnérabilité, dont nous comprenons à la lecture de l'édifiant article de Sylvia Becerra²⁵ que son avènement est favorisé par un contexte où les réflexions s'opèrent à l'échelle planétaire avec, comme origine, les risques environnementaux (catastrophes naturelles, désastres sociaux, conséquences délétères du progrès industriel...). Cette auteure note que le terme « vulnérabilité » est utilisé de multiples façons par les chercheurs : son sens varie selon les objets, les disciplines, les courants doctrinaux et les pays d'appartenance. La notion n'a donc pas réellement de stabilité sémantique. Néanmoins, depuis les années 1990, elle recouvre, outre-Atlantique, une tradition de recherche devenue interdisciplinaire, les risques environnementaux ayant engendré, pour certains chercheurs, une attention particulière aux risques sociaux. En France, elle n'a percé que tardivement : Sylvia Becerra décrit « l'itinéraire chaotique de cette notion en sociologie », et précise que son usage reste tout de même limité.

Parmi les penseurs de la question sociale, Robert Castel a effectivement pu employer le terme, mais sans en faire un concept central dans ses travaux. Sans doute son écriture devait-elle, tôt ou tard, adopter ce mot puisque dans le sillage de ses études sur les transformations de la psychiatrie (1976, 1979), il s'est intéressé à la « gestion des risques » en matière de santé mentale, et notamment aux nouveaux déploiements des politiques et des équipements de prévention (1981). Cela dit, le terme « vulnérabilité » n'apparaît dans ses ouvrages que bien après ses analyses sur les mutations du salariat (1995). Le travail étant vu comme un vecteur essentiel d'appartenance sociale, c'est la notion de désaffiliation qui prédomine lorsqu'il examine les conditions des « laissés-pour-compte ». Il utilise d'ailleurs, à sa façon, de nombreux synonymes pour les désigner, mais sans parler expressément des « vulnérables ». Il y viendra dans les années 2000 en poursuivant ses analyses sur les dérégulations du travail, les dégradations des protections collectives menant au renvoi des questions sociales sur les responsabilités individuelles²⁶. À ce stade, les notions de fragilisation et de vulnérabilité sociales entrent dans le champ lexical de la désaffiliation, mais sans rejoindre un quelconque courant théorique « vulnérabiliste ». Si Robert Castel a particulièrement été attentif aux travaux historiques ou sociologiques de son époque, pour autant, il aura été un intellectuel à la pensée autonome. Certains chercheurs, proches de Castel, considèrent que ses apports sont précieux pour penser la

24. Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 2006.

25. Sylvia Becerra, « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain », *Vertigo*, vol. 12, n° 1, 2012. Disponible sur : doi.org/10.4000/vertigo.11988.

26. Robert Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.

vulnérabilité, hissant le terme, du même coup, en quasi-concept²⁷. D'autres sont, à juste titre, plus réservés²⁸.

3 – DE QUELLE MORALE POLITIQUE S'AGIT-IL ?

L'intérêt pour les travailleurs sociaux à revenir sur les derniers ouvrages de Robert Castel consiste plus à suivre ses analyses sur la déconstruction des protections et de l'action sociales qu'à tenter de repérer un quelconque éclairage de la vulnérabilité proprement dite, car tel n'était pas son objet. En effet, le but de ses écrits était de mettre en évidence la nouvelle morale politique qui s'impose depuis le début du *xxi*^e siècle à grand renfort d'individualisation et de responsabilisation des personnes, ainsi que de rationalisation des dépenses publiques. Il décrit et dénonce le démantèlement des compromis sociaux lors du passage du capitalisme industriel au capitalisme financier. Selon lui, ces logiques rendent caduque l'équilibre des populations et des individus dont les droits ne sont désormais plus garantis par le travail, ce qui conduit à des aberrations de l'effectivité des droits à l'aide et à l'assistance sociale.

Plusieurs auteurs, déjà cités, ont remarqué, rétrospectivement, que la montée en puissance des notions de vulnérabilité et de fragilité est venue accompagner, voire porter, ce changement sociétal. Cependant, leurs analyses ne seront véritablement connues que tardivement. Robert Castel, décédé en 2013, n'aura pas eu le temps de rappeler, une fois encore, combien il se défiait des notions-simili-concepts « prêtes à porter ». Il aura préféré construire ses propres signifiants.

Pourquoi les notions de vulnérabilité et de fragilité suscitent-elles de l'engouement ? Sans doute par effet de mode, par opportunisme cognitif, par attirance pour la pensée anglo-saxonne...

Nous pouvons en convenir : la notion de vulnérabilité est parée de beaux atours. Ses défenseurs mettent en avant son caractère universel et ontologique, inhérent à la condition humaine, *a priori* sans effets stigmatisants, car *nous sommes tous vulnérables* ! Bref, ce cumul de qualités lui confère une sorte de noblesse linguistique. Au contraire, celle de fragilité fait partie du langage courant : c'est une notion humble et passe-partout. Elle se rapporte à l'état de faiblesse, au manque de solidité, à l'instabilité, à la brisure potentielle. Le tandem vulnérabilité/fragilité est un signifiant apparemment efficace, dont la double connotation savante et ordinaire est parfaite pour la fabrication d'une expression « valise », bonne à tout faire mais d'allure légitime.

Ces notions sont congruentes avec d'autres termes, par exemple celui de *care*, qui appartient davantage au registre de la compassion qu'à celui des droits à la protection. Elles font également écho à la « résilience », à la

27. Claude Martin, « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel », *Revue européenne de recherche sur le handicap*, vol. 7, n° 4, 2013, p. 293-298. Disponible sur : halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00915581.

28. Comme, par exemple, Bernard Ennuyer, *op. cit.*, et Sylvia Beccera, *op. cit.*

capacité des êtres humains (ou des matériaux) à résister, à ne pas se déformer ou à se reformer après un choc. Bien sûr, l'usage du terme par Boris Cyrulnik est plutôt rassurant. Cependant, l'idée de la résilience vient aussi renforcer l'image postmoderne de l'individu capacitaire : évoqué dans un précédent article²⁹.

Il faut également considérer que le prisme vulnérabilité/fragilité occulte d'autres grilles de lecture des problèmes sociaux. Nous pouvons en effet craindre un refoulement de la pensée politique lorsque nous constatons la raréfaction des analyses dialectiques (lutttes, antagonismes, rapports de domination...) ou même holistes (interdépendance, solidarisme). Actuellement, il deviendrait presque inconvenant d'insister sur la question des inégalités en rapport avec l'idéal d'égalité sociale, alors qu'un pragmatisme comportementaliste (interaction, adaptation, capacité) semble l'emporter. Dès lors, nous ne nous étonnerons guère du succès de la notion de « parcours », outil notionnel destiné à jauger la faculté et les étapes de progression d'un individu faisant l'objet d'un accompagnement.

4 – POUR QUELLE EFFECTIVITÉ DU TRAVAIL SOCIAL ?

La perte de légitimité du travail social ainsi que les souffrances qui en résultent pour les professionnels et leurs publics ont maintes fois été décrites, analysées, dénoncées. L'effectivité du travail social passe par le droit dont la complexification, dans un contexte de précarité grandissante et durable, n'a engendré qu'une désolante déroute. En 2011, Robert Castel l'avait souligné tout en exhortant les travailleurs sociaux à s'investir dans la défense des droits fondamentaux à la protection³⁰. Dans le même esprit, Michel Chauvière considère que l'existence de droits-créances opposables aux logiques de pure gestion, voire de marché, conditionne la légitimité du travail social. Son effectivité en droit dépend aussi d'une légitimation institutionnelle, cognitive et clinique, qui est mise à mal par le modèle résolument libéral des politiques publiques contemporaines³¹.

Quant aux observations de terrain, elles sont concordantes. Jean-François Gaspar a montré les différents types de positionnement adoptés par les travailleurs sociaux lorsqu'il s'agit de « tenir³² » : la militance pour réformer ou faire respecter le droit, le refuge et le surinvestissement dans la clinique, l'exécution conformiste des nouvelles normes. S'y ajoutent les tiraillements et les postures intermédiaires entre ces trois idéaux types. Les conséquences sont encore plus alarmantes pour les travailleurs sociaux confrontés aux gangs et aux bandes de jeunes dans les cités où s'enracinent

29. Michèle Becquemin, « Entre la "participation" des personnes et leur "accompagnement" : où va le travail social ? », *La Revue française de service social. Vous avez dit participation ? Une vieille notion réinventée*, n° 269, 2018, p. 14-18.

30. Voir *Lien social. Le travail social aujourd'hui. Comment résister ?*, n° 1000-1001, 2011.

31. Michel Chauvière, « Le travail social sur la sellette », *Projet*, 18 mai 2015. Disponible sur : www.revue-projet.com/articles/2015-05-chauviere-le-travail-social-sur-la-sellette/.

32. Jean-François Gaspar, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 2013.

des formes de radicalisation islamique et où la prééminence prise par la drogue et ses trafics conditionne l'ensemble du lien social.

Si Michel Chauvière, en tant qu'analyste des politiques publiques, évoque la possible dilution du travail social dans un consumérisme de services, Thomas Sauvadet, spécialiste de la jeunesse dite dangereuse, s'interroge sur l'existence d'un « capital guerrier du travail social³³ » face aux expressions extrêmes de la détresse des jeunes. Nous pourrions ainsi dresser un lourd inventaire des formes de dégradations qui affectent les différents secteurs du travail social. L'épidémie de Covid-19 sévissant en est un terrible révélateur – mais c'est là un autre sujet.

Les notions de vulnérabilité et de fragilité peuvent-elles, malgré tout, contribuer à une réhabilitation du travail social ?

Peu présent dans le droit jusqu'à présent hormis au pénal³⁴, le terme « vulnérabilité » est désormais mobilisé en droit civil, non sans soulever l'épineuse question juridique du consentement de la personne face à l'intervention qui la concerne. Par conséquent, il peut sembler moins difficile d'inscrire la vulnérabilité au registre de mesures préventives. Il faut alors revenir sur les enjeux de « la gestion des risques », un sujet cher à Robert Castel. La prévention est un instrument politique particulièrement mal léable³⁵, qui peut servir toutes les causes (sociales, sanitaires, sécuritaires, écologiques, etc.). Or, la connotation probabiliste de la vulnérabilité (et de la fragilité) rend ce(s) terme(s) tout à fait adéquat(s) pour réorienter le droit. Cependant, vers quoi ? Un exemple : nous pouvons constater que la stratégie 2020-2024³⁶ visant à compléter la loi de 2007 sur la prévention de la délinquance consacre un axe entier aux « personnes vulnérables ». Présenté par Édouard Philippe, ce programme aux accents sécuritaires désigne les personnes vulnérables (âgées, handicapées, victimes de violences diverses, de harcèlements...), au motif de leur invisibilité, comme les éléments d'un large champ de victimisation. Elles seraient les oubliées des dispositifs habituels, ce qui vient justifier les actions de repérage, de ciblage, ainsi que la mobilisation d'acteurs locaux et de représentants de l'ordre. Dans ce cas, l'approche par la vulnérabilité entraîne clairement une centration sur les victimes épargnant une réflexion sur les causes de ces problèmes de société. Si l'on souhaite, bien évidemment, que des solutions soient trouvées, sans doute faut-il davantage travailler sur les processus qui engendrent toutes ces violences... c'est-à-dire sur les conditions sociales de leurs productions.

En conclusion, nous l'aurons compris, les notions de vulnérabilité et de fragilité ne sont pas les plus appropriées pour renforcer la légitimité du

33. Thomas Sauvadet, *Le capital guerrier des travailleurs sociaux*. Séminaire Zones frontières, CESSP/LAVUE-AUS/LIRTES, UPEC, Créteil, 21 décembre 2017 (ouvrage en préparation).

34. En droit pénal, la loi sanctionne tout abus de pouvoir commis sur des personnes vulnérables.

35. Michèle Becquemin, « Pour une critique de la prévention. À travers le prisme des réformes », *Informations sociales*, n° 140, 2007, p. 74-87.

36. Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, stratégie nationale de prévention de la délinquance. Axe 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger. Disponible sur : www.cipdr.gouv.fr.

travail social. Certes, elles ont un caractère générique non discriminant qui peut sembler appréciable. Les travailleurs sociaux en ont-ils réellement besoin ? Depuis les années 1970, le souci de la dénomination des publics, suivant le principe du respect de la dignité, est une question essentielle. Sur le terrain, l'expression « personnes en difficulté » répondait à cette exigence. Après cela, diverses rhétoriques émanant des politiques publiques sont venues brouiller les façons de parler (le terme « usager », advenu en 2002, est toujours de mise). Or, pour rester légitimes, les travailleurs sociaux doivent savoir utiliser les mots du moment. Parvenir à maintenir les idéaux professionnels tout en jouant sur les mots devient alors une gageure.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- Beccera S., « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain », *Vertigo*, vol. 12, n° 1, 2012. Disponible sur : doi.org/10.4000/vertigo.11988.
- Becquemin M., « Pour une critique de la prévention. À travers le prisme des réformes », *Informations sociales*, n° 140, 2007, p. 74-87.
- Becquemin M., Bonici M. et Chebroux J.-B. (dir.), *Usagers. Assistance(s). Contreparties. En hommage critique à Robert Castel*, Paris, Éditions Petra, UPEC-LIRTES, 2014.
- Becquemin M., « Entre la "participation" des personnes et leur "accompagnement" : où va le travail social ? », *La Revue française de service social. Vous avez dit participation ? Une vieille notion réinventée*, n° 269, 2018, p. 14-18.
- Bouquet B., « Qu'est-ce que la vulnérabilité ? Quelles en sont les différentes approches ? », in Didier Dubasque, *Écrire pour et sur le travail social*, 2018. Disponible sur : dubasque.org/quest-ce-que-la-vulnerabilite/.
- Bourdieu P., *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 2006.
- Brodiez-Dolino A., « Le concept de vulnérabilité », *La vie des idées*, 11 février 2016. Disponible sur : lavedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html.
- Castel R., *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 2003.
- Castel R., *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.
- Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), « "Tous autonomes et vulnérables à la fois". État des lieux des publics fragiles », *Cahier de recherche*, n° 348, 2019. Disponible sur : www.credoc.fr/download/pdf/Rech/C348.pdf.
- Chauvière M., « Le travail social sur la sellette », *Projet*, 18 mai 2015. Disponible sur : www.revue-projet.com/articles/2015-05-chauviere-le-travail-social-sur-la-sellette/.
- Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, stratégie nationale de prévention de la délinquance. Axe 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger. Disponible sur : www.cipdr.gouv.fr.
- Ennuyer B., « La vulnérabilité en question ? », *Ethics, Medicine and Public Health*, n° 3, 2017, p. 365-373.
- Gaspar J.-F., *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 2013.

- Lenoir R., *Les exclus. Un Français sur dix*, Paris, Seuil, 1974.
- Lien social. Le travail social aujourd'hui. Comment résister ?*, n° 1000-1001, 2011.
- Martin C., « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel », *Revue européenne de recherche sur le handicap*, 7(4), 2013, p. 293-298. Disponible sur : halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00915581.
- Roman D., « Vulnérabilité et droits fondamentaux – Rapport de synthèse », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, chron. n° 19, 2019. Disponible sur : www.revuedlf.com/droit-fondamentaux/dossier/vulnerabilite-et-droits-fondamentaux-rapport-de-synthese/.
- Thomas Sauvadet, *Le capital guerrier des travailleurs sociaux*. Séminaire Zones frontières, CESSP/LAVUE-AUS/LIRTES, UPEC, Créteil, 21 décembre 2017 (ouvrage en préparation).
- Soulet M.-H., « Reconsidérer la vulnérabilité », *Empan*, n° 60, 2005, p. 24-29. Disponible sur : www.cairn.info/revue-empan-2005-4-page-24.htm.



association nationale des assistants
de service social

La revue française de service social

Revue professionnelle trimestrielle (n^{os} 280, 281, 282 et 283)

BULLETIN année civile 2021

Abonnement

Réabonnement

- Institutions France : 53 €
- Professionnels non adhérents France : 50 €
- Institutions/professionnels non adhérents hors France : 58 €
- Professionnels adhérents : 35 €
- Étudiant non adhérents : 30 € (joindre un justificatif de formation)
- Étudiants adhérents : 16 € (joindre un justificatif de formation)

*En cas de déménagement, pensez à nous signaler votre nouvelle adresse.
Toute nouvelle expédition sera facturée 2,50 € par numéro.*

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION

Tél :
Mail* :

NOM ET ADRESSE D'EXPÉDITION

Tél :
Mail* :

NOMBRE D'ABONNEMENTS	PRIX UNITAIRE	TOTAL

Date :
Signature et/ou cachet :

Paiement par :

- chèque bancaire ou postal
libellé à l'ordre de l'**ANAS**
- prélèvement (France uniquement) :
remplir les demandes et autorisations de
prélèvement ci-jointes
- virement :
Crédit Coopératif Paris Agence Courcelles
RIB : 42559 10000 08002860819 27
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 6081 927
BIC : CCOPFRPPXXX

À renvoyer à : **ANAS**
15 rue de Bruxelles
75009 PARIS

* En indiquant votre adresse électronique, vous serez inscrit sur la liste de diffusion des publications de la revue, vous permettant de recevoir des informations sur les parutions.

ANAS – 15, rue de Bruxelles – 75009 Paris
Mail : secretariat@anas.fr – Site : www.anas.fr
Siret : 784 359 093 00035 – Code NAF : 9412Z
Association loi 1901 non soumise à la TVA